

COMMUNE DE LAIGNEVILLE
-
PLAN LOCAL D'URBANISME
-
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 10 février 2021, le Maire de Laigneville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur Yves MOREL, directeur achats et études - ingénieur agro-alimentaire en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de Laigneville **du lundi 15 mars 2021 à 9h00 au mercredi 14 avril 2021 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (à l'exception du Lundi de Pâques 05 avril).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Laigneville lors de permanences présentielles :

- le lundi 15 mars 2021 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 31 mars 2021 de 9h00 à 10h00,
- le mercredi 14 avril 2021 de 13h30 à 16h30.

Compte tenu du contexte sanitaire, des « mesures barrières » spécifiques seront exigées, parmi lesquelles le port d'un masque, et d'autres seront mises en œuvre, parmi lesquelles des mesures de distanciation physique et la mise à disposition de gel hydroalcoolique.

En complément des permanences présentes, le commissaire-enquêteur assurera une permanence téléphonique, sur rendez-vous pris au préalable auprès de la mairie de Laigneville (tél : 03-44-66-31-50) :

- le mercredi 31 mars 2021 de 10h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Laigneville (sur support papier et sur un poste informatique), et sur les sites internet www.mairie-laigneville.fr et www.registredemat.fr/revisiopl-laigneville

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur pendant le délai d'enquête, par voie postale en mairie (390 rue de la République, 60290 LAIGNEVILLE), ou par voie électronique (plu-laigneville@registredemat.fr) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de Laigneville aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat pendant 1 an, et seront publiés sur les sites internet www.mairie-laigneville.fr et www.registredemat.fr/revisiopl-laigneville

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.



Le Maire : Christophe DIETRICH